# LA CONDUITE SUPERVISEE

La conduite supervisée est une alternative à l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC). C'est une conduite accompagnée ou l'élève acquiert de l'expérience grâce à un accompagnateur avant de passer ou de repasser l'examen pratique.

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients.

# <u>Aujourd'hui CER c'est</u>:

550 établissements 39 Formations 1 700 voitures 200 000 élèves formés 2 000 professionnels 60 poids lourds 450 véhicules 2 roues

# Contact:

04.90.37.41.06

#### DUREE DE LA FORMATION

20h minimum obligatoire

#### LIEU DE LA FORMATION

CER PROVENCE 84 17 Cours Saint Antoine 84600 VALREAS

DATE(S): nous consulter

TARIF: Devis personnalisé suite à l'évaluation initilale

## LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

La conduite supervisée permet :

- d'acquérir de l'expérience de conduite à moindre coût pour compléter sa formation initiale et, en cas d'échec à l'examen pratique, d'améliorer ses acquis en attendant de le repasser;
- d'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire.

# PROGRAMME DE LA FORMATION

## Durée de la formation :

La phase de conduite supervisée n'a pas de durée minimale obligatoire :

- formation initiale : formation théorique + formation pratique (20 heures minimum)
- un rendez-vous pédagogique préalable de 2 heures minimum avec l'accompagnateur

#### Programme:

La conduite supervisée se déroule avec un accompagnateur.

Au cours de cette phase d'acquisition d'expérience de la conduite, l'élève doit :

- autant que possible, conduire sur le réseau routier et autoroutier du territoire national, à différents moments du jour et de la nuit et par diverses conditions météorologiques;
- respecter les limitations de vitesse mentionnées à l'article R. 413-5 du code de la route



# LA CONDUITE SUPERVISEE

# PUBLIC VISE & PREREQUIS

- avoir réussi le code de la route :
- avoir suivi une formation pratique avec un enseignant de l'école de conduite (20 heures minimum);
- avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière

#### RESULTATS ATTENDUS

Permis de conduire de la catégorie B

# **ENCADREMENT**

- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.
- L'accompagnateur doit : être titulaire du permis B (permis automobile) depuis au moins cinq ans sans interruption ; avoir obtenu l'accord de son assureur ; être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite. Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.
- 18 ans minimum

#### METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

### **EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE**

- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : satisfaire une évaluation de fin de formation

## SANCTION DE LA FORMATION

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière,

